ISSN 0294 - 4693

DLP 16-1-85409141

Avertissements agricoles ®

POITOU CHARENTES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION GRANDES CULTURES

BULLETIN N° 62 (21/84) du 12 DECEMBRE 1984

CEREALES

JAUNISSE NANISANTE

Pas de colonisations importantes depuis le 11 Novembre mais poursuite de l'activité des pucerons sur les parcelles colonisées avant cette date.

. **Depuis le 11 Novembre,** quelques belles journées ont permis de nouveaux vols - mais les captures sont restées faibles. La majorité des parcelles levées après ce jour ne court pas de risque. Se méfier toutefois pour les cultures situées à proximité de maïs ou de repousses.

. **Sur les parcelles levées avant le 11 Novembre,** les vols ont permis des colonisations et l'activité des pucerons se poursuit. Depuis les dernières tempêtes, les populations sont remontées et on observe maintenant des colonies importantes:

- en Charente-Maritime et en Charente, ces multiplications sont très nettes. Les deux essais mis en place dans se secteur ont de 40 à 70 % de pieds touchés.

- en Deux-Sèvres et Vienne, l'activité est plus discrète. Cependant cette activité prolongée permet également des dégâts et là encore le traitement est indispensable.

. **Les parcelles ayant reçu une protection très précoce sont à surveiller.** En Charente-Maritime, un tout début de recolonisation a été observé. Si les conditions climatiques restent favorables, des contrôles au champ seront nécessaires.

Les observations visuelles sont fortement conseillées. Observer les plantes **à contre-jour lors d'après-midi ensoleillés** et intervenir à partir de 10-15 % de plantes ayant au moins un puceron.

COLZA

LARVES d'ALTISE

Les vols des adultes ont été relativement tardifs cette année. Malgré tout les températures élevées du mois de Novembre ont permis un développement rapide des larves. **Des parcelles largement atteintes ont été observées en Charente-Maritime.**

Les cultures n'ayant pas reçu de protection contre les adultes nécessitent une surveillance. Réaliser un sondage en fendant au couteau les pétioles des feuilles âgées de 50 pieds. L'intervention est conseillée dès que **deux pieds sur trois** sont occupés par une ou plusieurs larves. Utiliser une spécialité à base de parathion ou d'un oléoparathion. Dans tous les cas, respecter un délai de 3 semaines entre une application herbicide et insecticide.

P.131



SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
13, Rte de la Forêt - BIARD
86000 POITIERS
Tél. : (49) 58.39.02

Publication périodique - Imprimerie de la Station Poitou-Charentes
Directeur Gérant : R. GUILLEMENET
CPPAP n° 1664 A.D. Abonnement annuel : 100 F.
Chèque bancaire ou postal à l'ordre du sous régisseur de recettes Avertissements Agricoles

TOUTES CULTURES - **Dernière minute** -

CAMPAGNOLS

Dans le secteur de Rom-Lezay (Commune de Vanzay, Vançais, Sainte Soline, Lezay - 79) des activités importantes sont observées dans les refuges.

Le piègeage est en cours : la situation de tous les secteurs sera développée dans un prochain bulletin.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES "POITOU-CHARENTES"

13, Route de la Forêt

BIARD - 86000 POITIERS



TARIF DES ABONNEMENTS

T.V.A. % incluse

EDITION A : VIGNE-ARBRES FRUITIERS-CULTURES LÉGUMIÈRES

EDITION B : GRANDES CULTURES (CEREALES, OLEAGINEUX, MAIS, LUZERNE A GRAINE)

EDITION C : PEPINIERES-CULTURES ORNEMENTALES

a/ Abonnement individuel à une seule édition
Par exemplaire .... 100 F.

b/ Abonnement individuel à deux éditions
Par exemplaire .... 170 F.

c/ Abonnement individuel à trois éditions
Par exemplaire .... 250 F.

d/ Abonnement collectif (10 abonnements minimum, Règlement en un seul chèque groupé) à l'une ou l'autre des trois éditions
Par exemplaire .... 90 F.

Pour un nombre important d'abonnements : se renseigner.

Les versements se font par mandat, chèque bancaire, ou chèque postal au nom de :

SOUS-REGISSEUR DE RECETTES - AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Pour les CCP indiquer le numéro de notre compte :
N° 4752-22 X Centre de LIMOGES

Pour des facilités de comptes, il est indispensable que les chèques soient adressés au Service de la Protection des Végétaux avec le formulaire d'abonnement au dos de cette feuille.

P32

FORMULAIRE D'ABONNEMENT

Ne rien inscrire dans cette colonne
Cl.Ab.
TA
NB Q
AFF
TAB
OP
DC
DR
N F

NOM .... **PRENOM** ....

N° et Nom de la rue ....

Lieu-dit ....

Commune ....

Bureau distributeur ....

N° Téléphone ....

RAISON SOCIALE ou PROFESSION (encadrer la bonne mention) :

Agriculteur, Administration, Organisme agricole, Firme phytosanitaire, autre ....

NATURE DE L'ABONNEMENT SOUSCRIT . (1)

Individuel

☐ Edition A ☐ Edition B ☐ Edition C

☐ Editions A + B; ☐ Editions A + C ; ☐ Editions B + C

☐ Editions A + B + C

Collectif (Liste jointe)

☐ Edition A ; ☐ Edition B ; ☐ Edition C

MODE DE REGLEMENT '(1)

☐ Chèque bancaire; ☐ Chèque postal;

☐ mandat; ☐ facture.

(1) Mettre une croix dans la case correspondante.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE

Afin de nous permettre une meilleure connaissance de vos besoins en matière d'Avertissements, nous vous prions de bien vouloir indiquer vos principales cultures ainsi que vos cultures secondaires en 1984.

L'indication du nombre d'hectares est souhaitée mais facultative.
L'importance par rapport à l'ensemble de vos cultures sera indiquée par +, ++ ou +++ .

	Cultures principales		Cultures secondaires	
	Importance	Surfaces	Importance	Surfaces
Céréales				
Maïs				
Oléagineux				
Luzerne à graînes				
Vigne				
Cultures fruitières				
Cultures maraîchères				
Pépinières - Horticultures ...				
Divers				